

Ambassade du Japon au Sénégal
Jours de fermeture – Année 2026

Congés hebdomadaires : samedi et dimanche

- 1er janvier (jeudi) – Nouvel An◎
- 2 janvier (vendredi) – Congé du Nouvel An◎
- 23 février (lundi) – Anniversaire de Sa Majesté l'Empereur◎
- 20 mars (vendredi) – Korité*
- 6 avril (lundi) – Lundi de Pâques
- 1er mai (vendredi) – Fête du Travail
- 14 mai (jeudi) – Ascension
- 25 mai (lundi) – Pentecôte
- 27 mai (mercredi) – TABASKI*
- 26 juin (vendredi) – Tamkharit*
- 20 juillet (lundi) – Jour de la Mer◎
- 3 août (mercredi) – MAGAL*
- 26 août (mercredi) – MAOULOUD*
- 21 septembre (lundi) – Jour de Respect aux personnes âgées◎
- 23 septembre (mercredi) – Équinoxe d'automne◎
- 12 octobre (lundi) – Journée du Sport◎
- 23 novembre (lundi) – Fête du Travail◎
- 25 décembre (vendredi) – Noël
- 29 décembre (mardi) – Congé de fin d'année◎
- 30 décembre (mercredi) – Congé de fin d'année◎
- 31 décembre (jeudi) – Congé de fin d'année◎

Total : 21 jours de fermeture

* Les jours correspondant aux fêtes musulmanes peuvent varier en fonction de la décision du gouvernement au cours de l'année. Si une modification intervient, la date fixée sera prise comme jour de fermeture, de manière à maintenir un total annuel de 21 jours.

◎ : Jours fériés établis par l'administration japonaise.